

ZONE ARTISANALE

PLAN DE STRUCTURATION

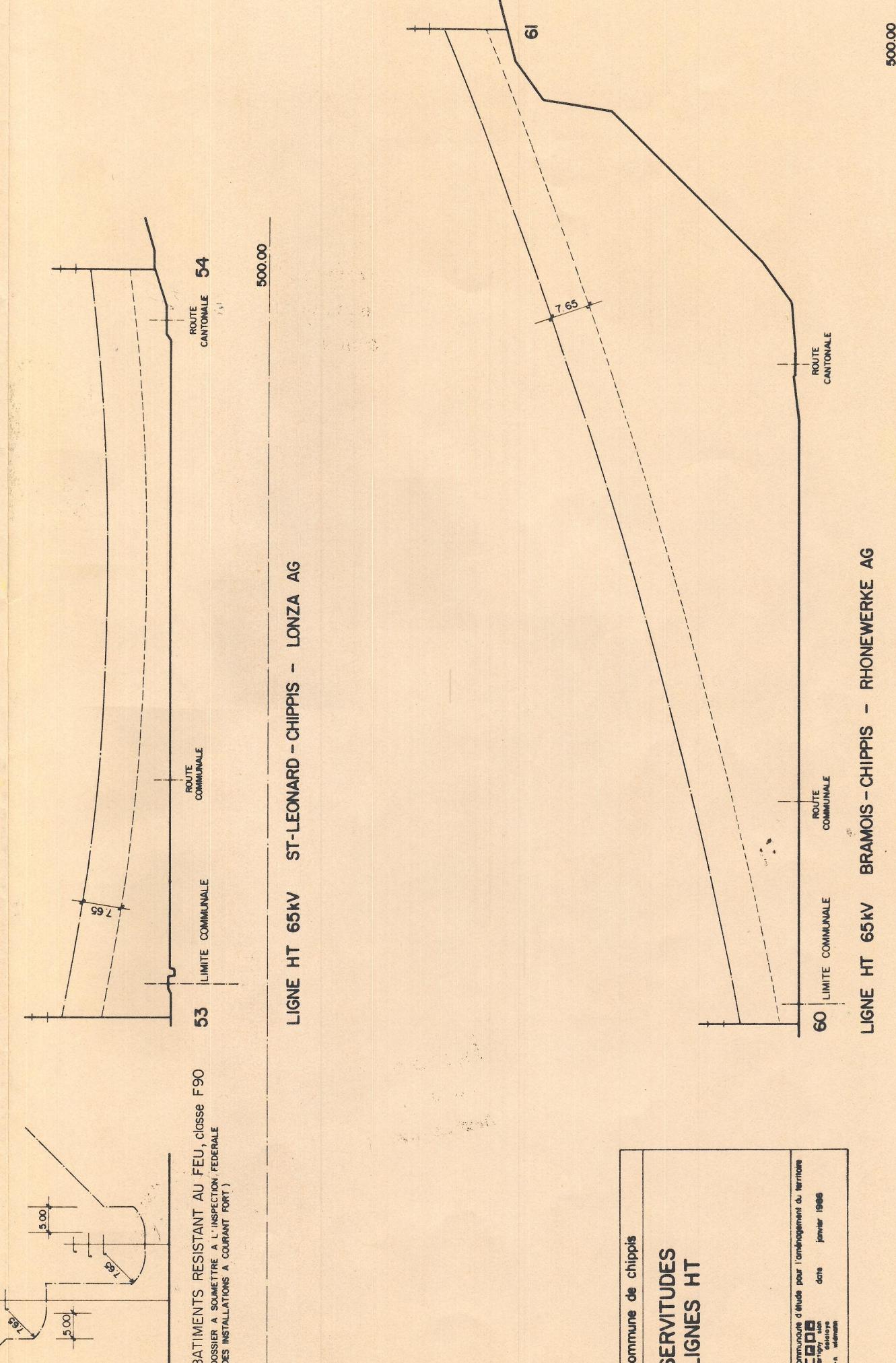
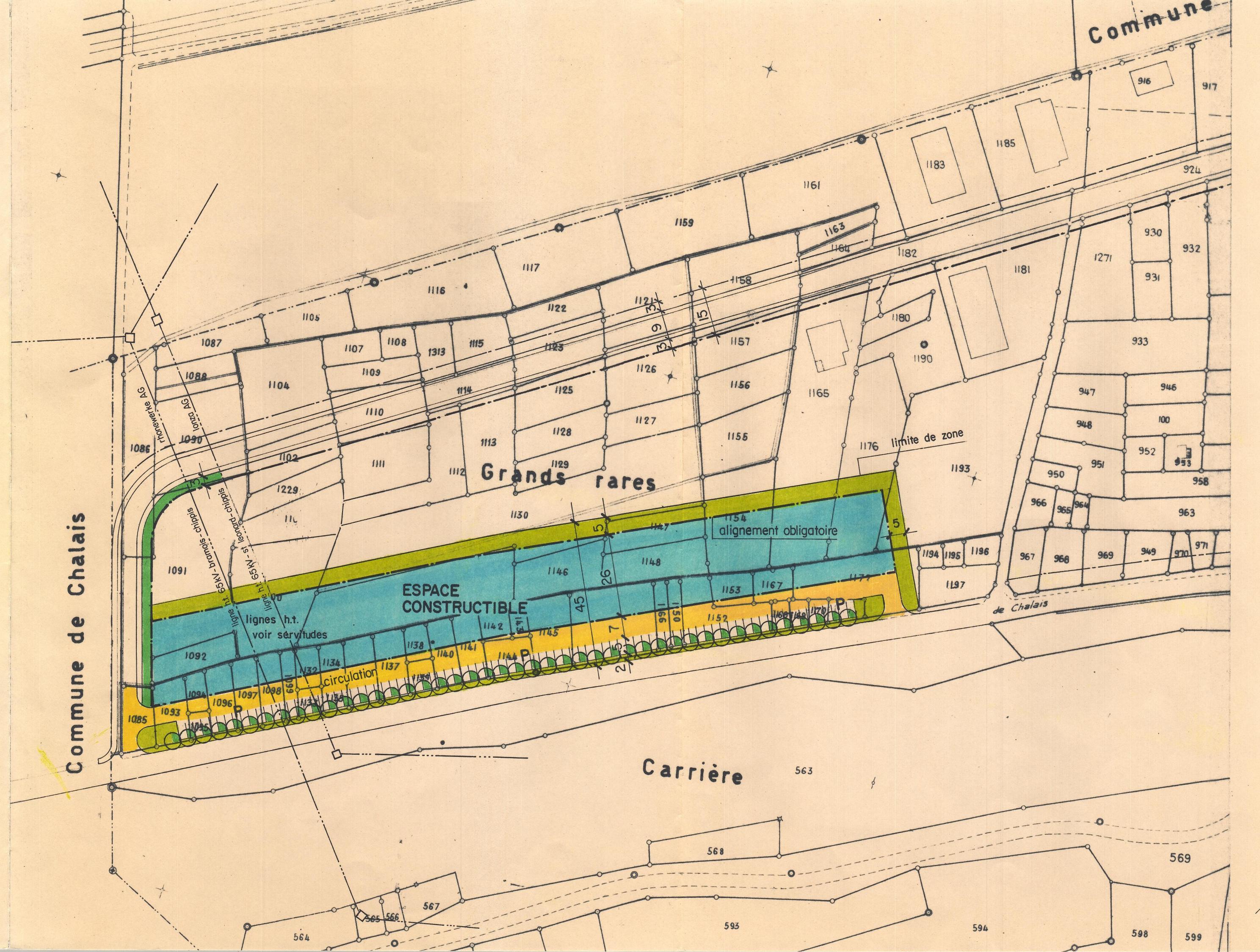
communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

CEPA

martigny - sion
ami delaloye
j+n widmanndate juin 1988
échelle 1/1000

Selon règlement :

- Ordre contigu obligatoire à l'arrière : écran vis-à-vis de la zone d'habitation.
- Implantation sur l'alignement obligatoire à l'arrière.
- Redressement des limites pour être perpendiculaire à la route.
- Aménagement du front de route par le maître de l'oeuvre ; Libre circulation sur toute la largeur de la parcelle, alignement du parking, plantation obligatoire d'arbres haute tige.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
LE PRÉSIDENT : LE SECRÉTAIRE :Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 24 mai 1989
Droit de eau: Fr. 30.-L'atteste:
Le chancelierAPPROUVE PAR L'ASSEMBLEE
PRIMAIRE LE 16.06.1988

commune de chippis	SERVITUDES
LIGNES HT	

communauté d'étude pour l'aménagement du territoire
CEPA
martigny - sion
ami delaloye
j+n widmann
date juin 1988
échelle 1/1000